RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00021
Numéro SIREN : 428 843 130
Nom ou dénomination : REGIONSJOB

Ce dépôt a été enregistré le 27/08/2013 sous le numéro de dépôt 8300

Certifié conforme à l'original

REGIONSJOB
Société par actions simplifiée
au capital de 168.672 euros
Siège social : 20 rue Jules Vallès 35 000 Rennes
428.843.130 RCS RENNES

8300

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2013

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES
DEPOT DU 27 AOUT 2013
2000 B 21

L'an deux mille treize et le lundi 24 juin, à 14 heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale, au siège social de la société, 20 rue Jules Vallès 35000 Rennes.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.
Le commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, est absent.

Le Comité d'Entreprise, régulièrement convoqué à la présente Assemblée, est absent et excusé.

Monsieur Roland Tresca préside la séance en sa qualité de Président de la société.

Monsieur Jérôme Armbruster est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 991 000 actions sur les 1.054.200 actions émises par la société, et que l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la convocation des associés ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes avec l'avis de réception ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux représentants du comité d'entreprise ;
- Les statuts de la société ;
- La feuille de présence à l'assemblée ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices ;
- Les rapports du commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, les rapports du commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ont été tenus à la disposition des associés huit jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes : dépôt N°8300 en date du 27/08/2013

- Lecture du rapport de gestion du Président sur la situation de la société et l'activité de celle-ci au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Présentation par le commissaire aux comptes de son rapport sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Examen et approbation des comptes annuels et de la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ; quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation par le commissaire aux comptes de son rapport spécial sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Examen et approbation des conventions soumises à contrôle spécial,
- Désignation d'un nouvel administrateur
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Président et des rapports du commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

.../...

QUATRIEME RESOLUTION – DEMISSION ET NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR « GROUPE A »

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la démission de M. Patrick RICHARD de ses fonctions d'administrateur et des informations concernant le nouvel administrateur pressenti, approuve la nomination à compter de ce jour et pour une durée illimitée de Monsieur Yves Gourvennec, demeurant 26 rue du Garros 29660 Carantec, en tant qu'administrateur du « Groupe A ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

Le Président
Monsieur Roland Tresca

Le secrétaire de séance
Monsieur Jérôme Armbruster